



Commission Locale de l'Eau du 16 décembre 2010 – Compte rendu de réunion et dossier de séance





COMMISSION LOCALE DE L'EAU
16 décembre 2010 – Salle des halles Bram

MEMBRES DE LA CLE PRESENTS :

➤ **Collège des élus**

- Monsieur André RAYNAUD, représentant de la commune de Lavalette
- Monsieur DIMON, représentant de la commune de Pennautier
- Monsieur Bernard FEDOU, représentant de la commune de Bram
- Monsieur Christophe GONZALEZ, représentant de la commune de Saissac
- Monsieur Alain CARLES, représentant de la commune de Mas-St-Puelles
- Madame Brigitte VIEU, représentante de la commune d'Alzonne
- Monsieur Bernard ANTHERIEU, représentant de la commune de Lacombe
- Monsieur Guy BONDOUY, représentant de la commune de Saint-Martin-Lalande
- Monsieur René DOUCE, représentant de la commune de Ventenac-Cabardès
- Monsieur Jacques CAMBOLIVE, représentant du Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Jean TIRAND, représentant du Syndicat Sud-Occidental des Eaux de la Montagne Noire

➤ **Collège des usagers :**

- Madame Nathalie MINICUCCI, représentante de la société BRL
- Monsieur Bernard BLANC représentant de Voies Navigables de France (VNF)
- Monsieur Gérard ROUANET, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary
- Monsieur Paul PARAIRE, représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées Pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)

➤ **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

- Monsieur Gabriel LECAT représentant de Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Madame Nathalie CENCIC, représentante de la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)
- Madame Chantal GRAILLE, représentante de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
- Monsieur Stéphane LEFEBURE représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

MEMBRES DE LA CLE EXCUSES :

- Madame Magali VERGNES : Conseil Régional
- Monsieur Michel CORNUET, représentant de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais

- Monsieur Michel BROUSSE, représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Lauragais
- Monsieur Bernard GRANIER, représentant de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Fresquel
- Monsieur Pierre Henry ILHES, représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Aude, le SMMAR
- Monsieur Patrick MAUGARD, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Monsieur Régis BANQUET, représentant du Conseil Général de l'Aude
- Madame Marie-Claude ROUSSEL, représentante de la commune de Lacassaigne
- Monsieur Bernard CHABBAL : Castelnaudary. Mandat délivré à Monsieur Jean TIRAND représentant du Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire
- Madame, monsieur le représentant de l'association Union Française des Consommateurs.

MEMBRES DE LA CLE ABSENTS :

- Monsieur Nicolas NAYRAL, commune de Verdun-Lauragais
- Madame Aline JALABERT, représentante de l'Institution des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Yves GASTO, représentant du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire
- Monsieur Omar AIT MOUH, représentant de la commune de Laurabuc
- Madame Martine OURLIAC, représentante de la commune de St-Papoul
- Monsieur Jean-Hugues CANTECOR, représentant de la commune de Raissac-sur-Lampy
- Madame, monsieur le représentant de la Fédération Aude Claire
- Madame, monsieur le représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- Madame, monsieur le représentant du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Aude-COSYLVA (Coopérative des SYLViculteurs Aude)
- Madame, Monsieur le représentant de l'Union Nationale des Représentants des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

PARTICIPANTS HORS CLE :

Agence de l'Eau : Elise GARCIA

SMMAR : Jacques CHABAUD, directeur. Gilles LORENTE, animateur du SAGE Fresquel

COMPTE RENDU DE REUNION :

Bernard FEDOU, représentant de la commune de Bram, accueille au nom de Monsieur le Maire les membres de la CLE

Jacques DIMON, Président de la CLE, remercie Bernard FEDOU et la commune de Bram pour la mise à disposition de la salle. Il remercie également l'ensemble des participants à cette seconde réunion de CLE. Il indique que les points à l'ordre du jour sont : l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, les règles de fonctionnement de la CLE et la méthodologie de construction de l'état initial.

I : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II : PRESENTATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE :

Le président présente chacun des 15 articles répartis au sein de 4 chapitres traitant :

- des missions de la CLE,
- de son organisation,
- de son fonctionnement,
- des révisions et modifications des règles de fonctionnement de la CLE et du SAGE

Jacques DIMON présente en détail le projet de bureau et notamment les trois vice-présidents de la CLE :

- Jacques CAMBOLIVE représentant le Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire,
- Michel CORNUET représentant la Communauté d'Agglomération de Carcassonne,
- Jean TIRAND représentant du Syndicat Sud-Occidental des Eaux de la Montagne Noire.

Le représentant de la DREAL propose des modifications portant essentiellement sur les références juridiques indiquées. D'autres remarques concernent également le rôle du bureau de la CLE pour lequel des missions particulières lui avaient été attribuées par erreur. Il propose également des modifications portant sur le Comité Technique Inter-SAGE.

Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR, explique les origines de ce comité technique animé par le SMMAR, permettant, conformément aux demandes des instances de bassin, d'assurer une coordination des SAGE du bassin versant de l'Aude et de contribuer à la concertation avec les structures et démarches limitrophes dont celles situées en Adour-Garonne. Il insiste sur le fait que les décisions ne peuvent être prises qu'au sein de chacune des CLE et qu'il appartient à ces instances de développer des partenariats spécifiques comme c'est déjà le cas entre les SAGE Orb et Basse Vallée de l'Aude. La CLE du SAGE Fresquel aura l'occasion de développer des échanges directs avec les CLE des SAGE Thoré-Agout et Hers Mort Girou. Le CTIS constitue un lieu de concertation complémentaire adapté au bassin versant de l'Aude et à ses spécificités comme notamment celles liées aux transferts avec les bassins limitrophes. Il permet de promouvoir des passerelles avec les autres démarches de planification telles que les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT). Jacques CHABAUD conclut cette explication en indiquant bien qu'il revient à l'Etat d'assurer si nécessaire la régulation entre chacune de ces démarches.

Suite à ces explications, il est convenu d'adapter et de regrouper les articles 9 et 12 faisant référence au Comité Technique Inter-SAGE (CTIS).

Bruno LEROUX, représentant de la Fédération Aude Claire, exprime ses craintes quant au fait de désigner un président par commission. Il propose que des rapporteurs, également issus de la CLE, soient nommés pour chacune de ses commissions.

Le représentant de la DREAL propose de retirer cette direction régionale du bureau de la CLE en évoquant des difficultés à assister aux réunions et en se questionnant sur l'intérêt de cette présence. Il justifie cette proposition en évoquant les réunions et débats du comité technique. Il s'interroge également sur l'opportunité d'un bureau composé de 14 membres.

Jacques DIMON estime au contraire que la présence de la DREAL est nécessaire et qu'il serait mal perçu de ne pas avoir les services de l'Etat au complet (DDTM et DREAL) aux réunions du bureau. Jacques DIMON affirme que le SAGE Fresquel ne pourra être élaboré sans l'aide précieuse de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Il indique que le bureau a été élaboré en respectant les équilibres de la CLE et qu'il reviendra à cette instance de contribuer au bon déroulement de la démarche en préparant chacune des instances plénières. Il propose que les règles de fonctionnement soient adoptées en tenant compte des modifications approuvées par les membres de la CLE au cours de cette séance. Celles-ci seront transmises à chacun des membres de la CLE avec le compte-rendu de réunion. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agirait pas toutefois de réécrire ce document rédigé et proposé à l'Etat et l'Agence de l'Eau il y a 5 mois mais simplement de l'amender.

Les règles de fonctionnement de la CLE modifiées en séance sont adoptées à l'unanimité.

II : METHODE D'ELABORATION DE L'ETAT INITIAL :

A la demande du Président, Gilles LORENTE propose une méthode de travail visant l'approbation par la CLE de l'état initial à la fin du 1^{er} semestre 2011. L'animateur du SAGE indique que l'état initial constitue la 1^{er} étape de l'état des lieux. Il s'agit de constituer un recueil structuré des données disponibles afin d'assurer une connaissance partagée par les membres de la CLE des enjeux de gestion de l'eau du territoire. L'état initial sera basé sur le document communiqué par internet intitulé « *L'Eau et le Territoire* » réalisé en février 2010. L'état initial doit également permettre de préciser les études nécessaires à l'élaboration de l'état des lieux. Il s'agit en effet d'établir la liste des sujets pour lesquels des études spécifiques devront être menées. Des commissions seront développées pour chacune des thématiques à la fin du mois de janvier. A cet effet, la participation de l'ensemble des services techniques des structures représentées au sein de la CLE est indispensable. Une synthèse des travaux des commissions thématiques sera présentée au bureau au début du 2^{ème} trimestre. L'état des lieux devra être approuvé par la CLE à la fin du 1^{er} semestre 2011.

Jacques DIMON réaffirme la nécessité d'une participation efficace des différents services concernés. Il rappelle que l'animateur du SAGE doit pouvoir compter sur cette participation sans se substituer aux spécialistes et producteurs de données sur l'eau et le territoire. Il invite chacun des représentants à transmettre ce message aux services des structures et établissements concernés. Il informe également que le comité technique, présenté au point précédent, composé des services du SMMAR, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau se réunira en janvier 2011 afin de préciser plus en détail les conditions d'élaboration de l'état initial et des étapes suivantes.

Les membres de la CLE approuvent à l'unanimité le mode de travail et le planning d'élaboration de l'état initial proposé.

Jacques DIMON remercie l'ensemble des participants et propose aux membres de la CLE d'indiquer à l'animateur les coordonnées postales et Internet susceptibles d'optimiser les délais de transmission des documents. Il indique une nouvelle fois les échéances des prochaines réunions prévues : comité technique en janvier, bureau en avril et CLE à la fin du 1^{er} semestre.



SAGE
BASSIN VERSANT
DU FRESQUEL

16 décembre 2010: Commission Locale de l'Eau





ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

CONSTRUCTION DE L'ÉTAT INITIAL; PLANNING 1^{ER} SEMESTRE

RAPPEL SUR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMMISSION ADMINISTRATIVE SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE

***ORGANISE, GÈRE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION, DE CONSULTATION
ET DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE***

CLE = CONCERTATION, DÉBATS, MOBILISATION, DÉCISION

1^{ER} DÉCISION DE LA CLE = RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DES EAUX DU BASSIN VERSANT DU
FRESQUEL

Approuvé par la Commission Locale de L'Eau le



Proposition de la composition du bureau

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS

Jacques CAMBOLIVE représentant le Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire

Michel CORNUET représentant la Communauté d'Agglomération de Carcassonne

Jean TIRAND représentant du syndicat sud occidental des eaux de la montagne noire

Régis BANQUET représentant du Conseil Général de l'Aude

Bernard GRANIER représentant du Syndicat du bassin versant du Fresquel

Christophe GONZALEZ, représentant la commune de Saissac

Jacques DIMON, représentant la commune de Pennautier

Proposition de la composition du bureau

COLLÈGE DES USAGERS

BRL

SICA irrigation

VNF

Fédération Audeclaire

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

DREAL

DDTM

AGENCE

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

CHAPITRE 1

Art 1: Missions de la CLE

Art 2: Mise en œuvre et suivi

CHAPITRE 2

Art 3: Siège de la CLE

Art 4 : Les membres de la CLE.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Art 5: Le Président

Art 6: Le bureau exécutif

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Art 7: Fonctionnement de la commission locale de l'eau

Art 8: Délibérations et compte-rendus

Art 9 : Commissions et groupes de travail techniques

Art 10 : Comité technique

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Art 11: Secrétariat, maîtrise d'ouvrage des études et animation de la CLE

Art 12: Participation au comité technique Inter-SAGE

Art 13: Bilan d'activité de la CLE

CHAPITRE 4 : REVISIONS ET MODIFICATIONS

Art 14: Révision et modification du SAGE

Art 15 : Modification des règles de fonctionnement de la CLE

Février 2010



*L'eau et le territoire
Synthèse des données*

*Pour une gestion durable
des ressources en eau et
des milieux aquatiques*



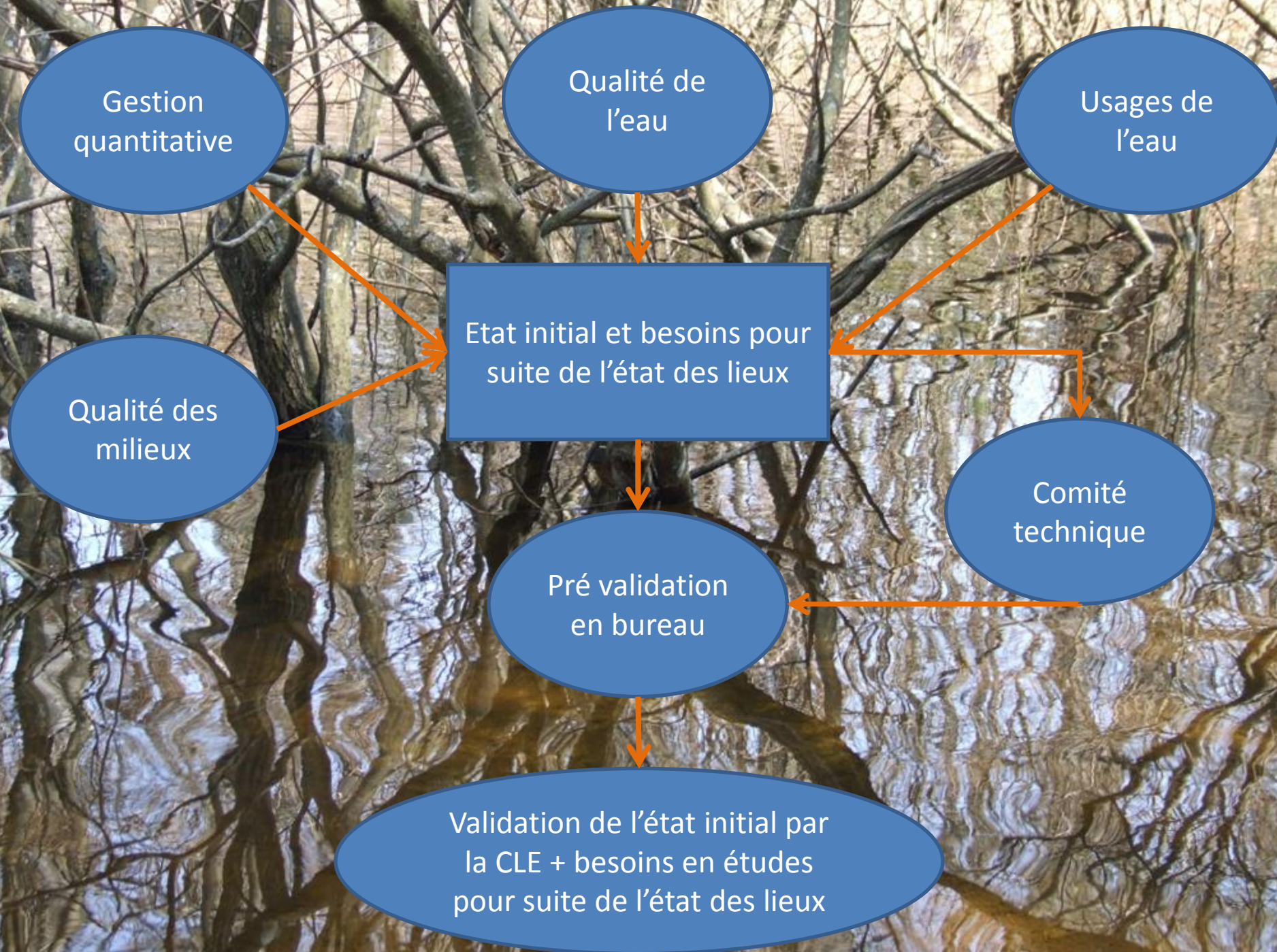
ÉTAT INITIAL: PLANNING ET MÉTHODOLOGIE

FONDATIONS DE LA PROCÉDURE ET 1^{ER} ÉTAPE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Recueil structuré des données disponibles

***Assurer une connaissance partagée par les membres de la
CLE des enjeux de gestion de l'eau du territoire***

***Doit être élaboré en collaboration avec l'ensemble des
services concernés***



Gestion quantitative

Qualité de l'eau

Usages de l'eau

Qualité des milieux

Etat initial et besoins pour suite de l'état des lieux

Pré validation en bureau

Comité technique

Validation de l'état initial par la CLE + besoins en études pour suite de l'état des lieux

ETAT INITIAL: PLANNING ET MÉTHODOLOGIE

JANVIER ET FÉVRIER 2011: COMMISSIONS THÉMATIQUES



AVRIL 2011: SYNTHÈSE DES TRAVAUX



COMPLÉMENTS SI NÉCESSAIRES



FIN 1^{ER} SEMESTRE: VALIDATION CLE



SAGE

BASSIN VERSANT
DU FRESQUEL

